



Mairie de Fontenay le Vicomte

ARRETE DU MAIRE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

N°2026/36

Le Maire de la Commune de Fontenay-le-Vicomte,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 à L 2215-5,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

Vu la demande effectuée par la société Travaux Public de Soisy en date du 12 mai 2026,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur la commune, en raison de travaux et de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité publique.

ARRÊTE

Article 1^{er} : En raison de travaux réalisés par la société Travaux Publics de Soisy domiciliée à Milly La Forêt (91490), 6 rue de la Montagne de Maise, concernant la réfection du regard d'eau usées au passage du Pré aux Moines :

- la route sera fermée jour et nuit au niveau du virage
- la circulation sera organisée en double sens sur la voie signalée

Article 2 : Les restrictions consisteront en une interdiction de stationner au droit du chantier et la circulation sera en double sens.

Article 3 : La signalisation ainsi qu'un boitage d'information sera mis en place par la société Travaux Publics de Soisy.

Article 4 : Le présent arrêté est valable du mardi 26 mai 2026 à 08h00 au vendredi 29 mai 2026 inclus à 17h00.

Article 5 : Madame le Maire, Mesdames les secrétaires de Mairie, Messieurs les employés communaux des services techniques municipaux, Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Ballancourt, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié par affichage aux lieux habituels dans le village.

Fontenay-le-Vicomte, le 21 mai 2026

Le Maire
Valérie MICK RIVES

